

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

Séance du 15/03/2016	Délibération n° 2016/07 – p1/3
Objet : Bilan des acquisitions et cessions immobilières pour 2015	
Nomenclature de télétransmission : 7.1 Décisions budgétaires	

Nombre de membres
En exercice : 34
Présents : 20
Votants : 24
Procurations : 04

L'an deux mille seize,
le quinze mars à vingt heures,

Délibération rendue exécutoire le :

Le Comité syndical du Syndicat mixte du Secteur Central du Val-de-Marne, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au quatre vingt douze boulevard de la Marne, sous la présidence de Monsieur Alain GUETROT, Maire-Adjoint de Saint-Maurice et Président du Syndicat.

Convocation du Comité syndical en date du :
07/03/2016

Conformément à l'article L2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, la majorité des membres du Comité du Syndicat mixte du Secteur Central du Val-de-Marne en exercice,

Affichage en date du :

Sont présents :

Publication de la présente en date du :

Roger DUPRÉ, Emile JOSSELINE, Stephan SILVESTRE, Jean-Raphaël SESSA, Muguet NGOMBE, Romain BLONDEL, Philippe FRANCINI, Philippe FISCHER, Régine LANGLOIS, Pierre BORNE, Christophe IPPOLITO, Corinne POIGNANT, Gilles MATHIEU, Henri PETTENI, Alain GUETROT, Vincent DELHOMME, Jean-Daniel AMSLER, Anne-Marie BOURDINAUD, Michel CLERGEOT, Claudia MARSIGLIO

Réception en préfecture :

Sont représentés :

Accusé de réception en préfecture
094-259401099-20160315-D-2016-07-DE
Date de télétransmission : 18/03/2016
Date de réception préfecture : 18/03/2016

Stéphane CHAULIEU ayant donné procuration à Philippe FRANCINI
Georgette REGNAULT ayant donné procuration à Corinne POIGNANT
Pierre JUNILLON ayant donné procuration à Gilles MATHIEU
Carole DRAI ayant donné procuration à Henri PETTENI

Sont absents excusés :

Marie CURIE, Evelyne BAUMONT, Jacques DRIESCH, Joël PESSAQUE, Francis SELLAM, Sylvain AUBERT, Florence TORRECILLA, Philippe SAJHAU, Isabelle LAFON, Christian FOSSEYEU

Monsieur Alain GUETROT, Président, expose au Comité ce qui suit :

Les dispositions de la loi n° 95-127 du 8 février 1995 et notamment son article 11 disposant que les assemblées délibérantes doivent débattre au moins une fois par an sur le bilan de la politique foncière menée par la collectivité ou l'établissement public et que ce bilan sera annexé au compte administratif, le Président résume l'état des biens immobiliers d'INFOCOM'94.

Après avoir eu son siège social en Mairie de Saint-Maur-des-Fossés, INFOCOM'94 a acquis en 1982 la propriété sise au 90/92 boulevard de la Marne à La Varenne Saint-Hilaire pour une valeur de 325.936 € dont 205.806,17 € financés par un emprunt auprès de la Caisse des Dépôts (au taux de 11,75 %) d'ailleurs rénegocié en 1995 au taux de 6,70 % pour les six échéances restant à courir, la dernière annuité étant intervenues en 2002.

La Propriété, cadastrée EV2, d'environ 1.632 m2 de superficie se décompose comme suit :

- au 92 Bd de la Marne : un grand pavillon servant de bureaux à INFOCOM'94 où sont situés la Direction, le Secrétariat, le service Programmation et les salles de réunions,
- au 92 Bd de la Marne : une salle informatique abritant le Service Exploitation,
- au 92 Bd de la Marne : deux box fermés et un hangar,

Séance du 15/03/2016	Délibération n° 2016/07 – p2/3
Objet : Bilan des acquisitions et cessions immobilières pour 2015	
Nomenclature de télétransmission : 7.1 Décisions budgétaires	

- au 90 Bd de la Marne : 3 pavillons de 2 pièces à vocation locative. Le pavillon C a été entièrement rénové en 1998 et est loué depuis sans interruption. Les pavillons A et B ont été intégralement réhabilités durant le dernier trimestre 2006 et reloués depuis, pour la dernière fois à compter du 01/06/2012 pour le A et du 15/12/2010 pour le B.

Aucune autre acquisition n'a été réalisée depuis, ni aucune cession et il n'a jamais été envisagé de procéder ni à l'une ni à l'autre.
L'état portera donc la mention « NEANT ».

Le Comité,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu les dispositions de la loi n° 95-127 du 8 février 1995 et notamment son article 11 qui dispose que les assemblées délibérantes doivent débattre au moins une fois par an sur le bilan de la politique foncière menée par la collectivité ou l'établissement public et que ce bilan sera annexé au compte administratif,
Ayant entendu le Président en son rapport quant à la situation du seul bien immobilier détenu depuis 1982 par INFOCOM'94,

Après en avoir délibéré à la majorité

(3 ABSTENTIONS -Christophe IPPOLITO,Carole DRAI, Henri PETTENI- et 21 voix POUR) :

Article unique : prend acte de la présentation du bilan des acquisitions et des cessions immobilières pour

094-259401099-20160315-D-2016-07-DE
Date de télétransmission : 18/03/2016
Date de réception préfecture : 18/03/2016

CERTIFIÉ CONFORME AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
Fait à La Varenne, le 15/03/2016

Le Président
Alain GUETROT



Séance du 15/03/2016	Délibération n° 2016/07 – p3/3
Objet : Bilan des acquisitions et cessions immobilières pour 2015	
Nomenclature de télétransmission : 7.1 Décisions budgétaires	

IV – ANNEXES AU C.A. 2015 – ETAT DES IMMOBILISATIONS -

ETAT DES CESSIONS IMMOBILIERES AU COURS DE L'EXERCICE*

Désignation du bien	Localisation	Références cadastrales	origine de la Propriété	Identité du cédant	Identité du cessionnaire	Conditions de la cession	Montant
	<u>N</u>	<u>E</u>	<u>A</u>	<u>N</u>	<u>I</u>		
<div style="border: 1px solid black; padding: 5px;"> Accusé de réception en préfecture 094-259401099-20160315-D-2016-07-DE Date de télétransmission : 18/03/2016 Date de réception préfecture : 18/03/2016 </div>							

* Article L.2313-1 8° du CGCT : circulaire n°NOR/FPPA/96/10025/C du 12 février 1996.